

Paris, le 20 février 2026,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Service Civique au sein des intercommunalités : un pari gagnant pour les jeunes et les territoires

À l'heure où les mandats locaux s'apprêtent à être renouvelés, l'Agence du Service Civique et Intercommunalités de France dévoilent une étude dressant un état des lieux inédit du déploiement du Service Civique au sein des intercommunalités. Elle analyse les dynamiques territoriales et les leviers d'action pour renforcer l'engagement des jeunes au service des politiques publiques locales.

Vers un renforcement du Service Civique au cœur des services publics locaux

Plus de 950 000 jeunes se sont engagés en Service Civique depuis sa création en 2010, dont 350 000 dans le secteur public (services de l'État, collectivités locales, ou hôpitaux). Chaque année, environ 4 500 volontaires s'engagent plus spécifiquement dans les collectivités locales. Les volontaires dans les intercommunalités sont engagés entre autres sur des missions d'accès à la culture, d'inclusion numérique, de gestion des déchets ou encore de participation citoyenne. Développer la présence du Service Civique dans les services publics de proximité en s'appuyant sur la dynamique des intercommunalités, constitue donc un axe stratégique.

« *Dans les communes et les intercommunalités, les jeunes se trouvent en interaction directe avec les usagers. Ils tirent de cette relation une expérience humaine et des aptitudes professionnelles, tout en découvrant une institution et en apportant une énergie nouvelle, au service des territoires* », souligne Nadia BELAOUI, présidente de l'Agence du Service Civique.

« *L'émancipation des jeunes doit rester notre priorité absolue et doit guider la manière dont on produit nos politiques publiques locales. Avec une préoccupation : donner sa chance à tous les jeunes et en priorité celles et ceux qui ont le plus besoin de notre soutien* » ajoute Anne TERLEZ, vice-présidente cohésion sociale d'Intercommunalités de France.

Le Service Civique : un pari gagnant pour les jeunes et les territoires

L'étude révèle un double impact, à la fois pour les jeunes et pour les territoires.

Pour les jeunes :

- **Un levier d'insertion professionnelle** : le Service Civique représente souvent une première expérience professionnelle et un tremplin vers l'emploi. C'est d'autant plus précieux quand les intercommunalités s'engagent car : **près de 50 % des volontaires qu'elles accueillent sont demandeurs d'emploi (contre seulement 34,5 % en moyenne)**.
- **Une première approche des services publics** : le Service Civique constitue une occasion privilégiée pour les volontaires de découvrir le fonctionnement des services publics et des collectivités, tout en renforçant leur compréhension et leur rapport au politique.

Pour les territoires :

- **Un outil de lien social et d'action publique de proximité** : 69 % des intercommunalités estiment que la mission la plus représentative du Service Civique est l'**action d'aller-vers, d'informer ou de sensibiliser les habitants sur le terrain**. Ainsi, les missions proposées permettent de favoriser le lien avec les administrés : valorisation du patrimoine, sensibilisation à la protection de la biodiversité, lutte contre l'isolement des personnes âgées, etc.

- **Un moyen d'ajuster les politiques publiques de jeunesse** : accueillir des volontaires en Service Civique permet aussi aux collectivités de renforcer le lien avec les jeunes de leur territoire, afin d'adapter plus efficacement les politiques publiques de jeunesse en tenant compte de leurs avis et de leur expérience directe.
- **Une transmission d'expérience précieuse** : les agents publics mettent en avant la richesse humaine de leur accompagnement en tant que tuteurs et l'opportunité de partager leur expertise, tout en contribuant au développement des compétences des jeunes volontaires. Accueillir un volontaire permet également de mobiliser des agents sur un nouvel objectif concret.

Ainsi, le Service Civique constitue un double levier, offrant aux jeunes une expérience formatrice et professionnalisante, tout en soutenant l'action publique et la cohésion territoriale.

Que contient l'étude ?

7 monographies qualitatives d'intercommunalités (*Communauté d'Agglomération du Sud – La Réunion, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Aix-Marseille-Provence, Communauté de communes du Pays Fléchois, Morlaix Communauté, Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, Eurométropole de Strasbourg*) et une enquête quantitative sur un échantillon de près d'une centaine d'intercommunalités accueillant des volontaires. Cette approche combinée a permis d'apporter une vision fine, documentée et opérationnelle des leviers et conditions de réussite du Service Civique sur les territoires.

Retrouvez l'étude sur le Service Civique en intercommunalité [en cliquant ici](#)

À propos de l'Agence du Service Civique

L'[Agence du Service Civique](#) est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2010, qui assure la mise en œuvre du Service Civique. L'Agence met aussi en œuvre depuis 2016 les volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Présidée depuis décembre 2022 par Nadia Bellaoui, l'Agence du Service Civique est un opérateur du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

À propos de l'association des Intercommunalités de France

Intercommunalités de France est une association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle accompagne ses adhérents par la mise à disposition de l'expertise de son équipe.

L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 200 communautés d'agglomération, 12 communautés urbaines, 9 établissements publics territoriaux du Grand Paris, 720 communautés de communes, qui représentent près de 80 % de la population française.

En savoir plus : www.intercommunalites.fr

CONTACT PRESSE

Intercommunalités de France

Yoann JACQUET - y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88

Agence du Service Civique

Julien PUJOL PION - presse@service-civique.gouv.fr - 06 19 94 07 19